

étoit le centre, conservoit encore, sans le savoir, le dépôt de la meilleure législation. Après la découverte des Pandectes de Justinien, la connoissance des Loix Impériales ne tarda pas à pénétrer par tout où le Christianisme étoit établi. Le Clergé voyoit que les Loix Romaines s'accordoient mieux avec les Loix de l'Eglise, avec le bonheur des peuples & avec l'intérêt des Souverains, que la plupart des Loix municipales, dont les Réglemens varioient autant que les climats soumis à leurs dispositions. Les Ecclésiastiques favorisèrent donc de tout leur pouvoir l'introduction du Droit Romain dans toutes les Provinces où le Christianisme étoit dominant. Le schisme & l'hérésie ont été de nouvelles causes de changemens dans la constitution des Etats où l'erreur a prévalu. Le vrai Christianisme enseigne & commande l'obéissance aux Puissances mêmes qui lui sont contraires : quand ses enfans s'en sont écartés, l'Eglise Catholique n'a jamais autorisé leur défection. Mais les corrupteurs de l'ancienne & véritable croyance, les Novateurs & les Chefs de parti ont-ils été des sujets fidèles aux Souverains qui ne leur étoient pas favorables ? L'Histoire ne nous instruit que trop du cont contraire.

De ces réflexions il est aisé de conclure qu'en aucun genre il ne sauroit guères arriver de révolution dans un Etat, sans que les Loix en reçoivent quelque atteinte. C'est une conclusion que le moindre coup-d'œil sur l'Histoire de l'Univers vérifie sensiblement. L'Auteur du Discours, que nous allons abréger, n'oublie presque aucune des époques qui ont occasionné de pareilles innovations dans les Loix d'Angleterre. C'est-là peut-être ce qu'il a recherché & développé avec le plus de soin. Cependant les préjugés de la Secte où il a été élevé, ne laissent pas de répandre quelquefois de fausses couleurs, même sur des faits antérieurs à la réforme. Deformais nous le ferons presque toujours parler lui-même dans le précis de son Introduction.

Dans la Loi publique de l'Etat où il est né, chaque particulier trouve un Gardien qui conserve le dépôt de ses droits naturels, & un Guide qui lui trace les règles de sa conduite civile. Pour les Gens de Lettres, & pour les hommes qui sont destinés à occuper